



SYVICOL

Syndicat des Villes et
Communes Luxembourgeoises

Luxembourg, le 30 juillet 2025

Circulaire aux administrations communales, aux syndicats de communes et aux offices sociaux

N° 05/2025

Objet : Réimpression de la publication du SYVICOL « D’Gemengegesetz liicht gemaach »

Madame la Bourgmestre,
Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Dans le cadre de ses réunions régionales, entre le 10 et le 27 mars 2025, le SYVICOL a présenté sa publication intitulée « D’Gemengegesetz liicht gemaach », dont l’objectif est de rendre le cadre légal des communes - et en particulier la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 - plus accessible. Elle s’inscrit également dans le cadre de la formation continue que le SYVICOL vise à offrir aux élus pendant toute la durée de leur mandat.

Il s’agit d’un classeur contenant 40 fiches, chacune expliquant un thème spécifique, comme la composition du conseil communal, les missions du bourgmestre, les finances communales, les services communaux ou encore les organes des syndicats de communes et le fonctionnement et les missions des offices sociaux. Les différents sujets sont illustrés, ce qui contribue à une compréhension plus aisée. Et puisque la législation est en constante évolution, le SYVICOL s’engage à tenir à jour les fiches à l’avenir. Les versions les plus récentes seront toujours disponibles sur notre site www.syvicol.lu.

Ces classeurs ont été distribués aux élus présents lors des réunions régionales susmentionnées et envoyés par voie postale aux administrations communales afin de les remettre aux autres mandataires. Nous allons d’ailleurs continuer à envoyer un classeur à chaque élu entrant en fonction dans le futur, au moins jusqu’aux prochaines élections.

Un exemplaire a également été envoyé à chaque administration communale. Comme plusieurs d’entre elles nous ont demandé des copies supplémentaires pour leurs services, nous avons décidé de vous donner la possibilité de commander des classeurs « D’Gemengegesetz liicht gemaach » pour votre administration contre paiement d’une contribution destinée à couvrir les frais d’impression.



Les classeurs seront facturés au prix de revient, qui variera en fonction du volume à imprimer. Il est estimé actuellement à environ 15 euros, frais de port non compris.

En cas d'intérêt, je vous saurais donc gré de nous communiquer le nombre de classeurs que vous souhaitez commander pour votre administration en retournant le bon de commande ci-dessous par courriel à l'adresse reply@syvicol.lu jusqu'au 19 septembre 2025.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Elisabeth Becker
Secrétaire

Emile Eicher
Président



Bon de commande

Je soussigné (nom et fonction) _____

souhaite commander _____ exemplaires du classeur « **D'Gemengegesetz liicht
gemaach** » pour le compte

de la commune/ville de _____

du syndicat de communes _____

Adresse : _____

de l'office social _____

Adresse : _____

J'ai pris note du fait que le prix estimatif de 15 euros par classeur hors frais de port pourra varier légèrement en fonction du volume global commandé.

(signature)